

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

075108493

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

075105952

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

075107396 075107560

Section 1. Identification

Identificateur du produit SGH : Fleck's Zinc Cement-Liquid
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Code produit : 6051400, 6051700
Type de produit : Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur : Keystone Industries
 616 Hollywood Ave.
 Cherry Hill, NJ 08002
 (856) 663-4700

Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération) : (800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.

Classification de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
 CORROSION / IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 Pourcentage du mélange constitué d'ingrédient(s) de toxicité inconnue : 39,6%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Danger
 Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclaration de mise en garde

Prévention :

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/de visage. Porter des vêtements de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien se laver les mains après manipulation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles

sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

- Réponse** : En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** : Garder dans un endroit fermé à clé.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
- Dangers non classés par ailleurs** : Aucun connu.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

- Substance/ mélange** : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identificateurs

- Numéro CAS** : Sans objet.

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	Nom INCI	%
Solution d'acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	ACIDE PHOSPHORIQUE	50 à 75

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins

- Contact avec les yeux** : Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin.

Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

- Contact avec la peau** : Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver soigneusement la peau exposée avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
- Ingestion** : Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Peut dégager des gaz, des vapeurs ou de la poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifiques.
- Contact avec la peau** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
rougeur
des cloques peuvent survenir
- Ingestion** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
douleurs d'estomac

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir les informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de luttés contre l'incendie**Agent d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur appropriés pour l'incendie environnant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : En cas de feu ou sous l'effet de la chaleur, une augmentation de la pression se produit et le conteneur risque d'éclater.
- Produits dangereux de la décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes : oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée.
- Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir la Section 13). Le matériau déversé peut être neutralisé avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

- Mesures de protection** : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillard. Ne pas ingérer. Si, lors d'une utilisation normale, le matériau présente un danger respiratoire, utilisez-le uniquement avec une ventilation adéquate ou portez un respirateur approprié. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des alcalis. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale du travail** : Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.
- Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Séparé des alcalis. Conserver le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas les entreposer dans des contenants sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition
---------------------	----------------------

Solution d'acide phosphorique

ACGIH VLS (États-Unis, 6/2013).MPT : 1 mg/m³ 8 heures.LECT : 3 mg/m³ 15 minutes.**OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989).**MPT : 1 mg/m³ 8 heures.LECT : 3 mg/m³ 15 minutes.**NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).**MPT : 1 mg/m³ 10 heures.LECT : 3 mg/m³ 15 minutes.**OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).**MPT : 1 mg/m³ 8 heures.

- Contrôles techniques appropriés** :
- Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des émanations, du gaz, de la vapeur ou du brouillard, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Contrôles d'exposition de l'environnement** :
- Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Mesures de protection individuelle**
- Mesures d'hygiène** :
- Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
- Protection des yeux/du visage** :
- Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. S'il existe des risques d'inhalation, un respirateur à masque complet peut être requis à la place.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** :
- Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.
- Protection du corps** :
- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit.
- Autres protections de la peau** :
- Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air pur ou à adduction d'air correctement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur sélectionné.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Clair.]
Couleur : Non disponible.
Odeur : Inodore.
pH : <1,5
Point de fusion : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Taux d'évaporation : >1 (acétate butylique = 1)
Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité) : Non disponible.
Pression de vapeur : 0,2 kPa (1,5 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur : Non disponible.
Densité relative : 1,6
Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude.
Solubilité dans l'eau : Non disponible.
Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non disponible.
Température d'auto-inflammation : Non disponible.
Viscosité : Dynamique (température ambiante) : 100 mPa·s (100 cP)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique : Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter : Aucune donnée spécifiques.
Matériaux incompatibles : Attaque de nombreux métaux, produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.
 Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
 alcalis
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
---------------------------	----------	--------	------	------------

Acide phosphorique, solution	DL50 Orale	Rat	1,25 g/kg	-
------------------------------	------------	-----	-----------	---

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Peut dégager des gaz, des vapeurs ou de la poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifiques.
- Contact avec la peau** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
rougeur
des cloques peuvent survenir
- Ingestion** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleurs d'estomac

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Limite d'exposition à court terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Exposition à long terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Général** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Cancérogénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Mutagénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Tératogénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets sur le développement** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets de fertilité** : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	1250 mg/kg

Section 12. Informations écologiques**Toxicité**

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Acide phosphorique, solution	Aigu CE50 105 ppm Eau fraîche Aigu CL50 60 ppm Eau fraîche	Daphnia - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus	48 heures 96 heures

Potentiel bioaccumulatif

Non disponible.

Mobilité dans le sol**Coefficient de partage sol/eau (Koc)** : Non disponible.**Autres effets indésirables** : Aucun effet significatif ou danger critique.**Section 13. Considérations d'élimination**

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

Section 14. Informations de transport

	Classification DOT	Classification du TMD	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1805	UN1805	UN1805	UN1805	UN1805	UN1805
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide phosphorique	Solution d'acide phosphorique	Solution d'acide phosphorique	Solution d'acide phosphorique	Solution d'acide phosphorique	Solution d'acide phosphorique
Classes de danger pour le transport	8 	8 	8 	8 	8 	8 

Groupe d'emballage	III	III	III	III	III	III
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations supplémentaires	Quantité à déclarer 8281,4 lbs / 3759,8 kg [620,76 gal / 2349,8L] Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport.	-	-	-	-	-

- Précautions particulières pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

- Réglementations fédérales américaines** : **Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA** : Non déterminé
Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : Acide phosphorique, solution
- Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs)** : Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I** : Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substances de classe II** : Non répertorié
- DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques)** : Non répertorié
- DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels)** : Non répertorié

SARA 302/304

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

- SARA 304 RQ** : Sans objet.

SARA 311/312

Classification : Immédiat (aiguë) risque pour la santé

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
Acide phosphorique, solution	50 à 75	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Règlements des États

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE PHOSPHORIQUE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés : Acide phosphorique
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE PHOSPHORIQUE
- Pennsylvania** : Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE PHOSPHORIQUE
- Inventaire du Canada** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

- Listes internationales** :
- Inventaire de l'Australie (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire du Japon** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire Corée** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Malaisie (Registre EHS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande (NZIoC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de Taïwan (CSNN)** : Non déterminé.
- Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié
- Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié
- Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié

Section 16. Autres informations**Système d'Information des matières dangereuses (É.U.)**

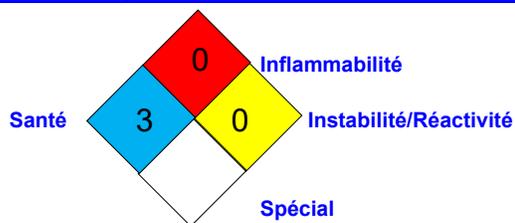
Santé	3
Inflammabilité	0
Risques physiques :	0

Protection personnelle

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimales et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

[Agence américaine de protection contre les incendies \(É.U.\)](#)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression	:	10/10/2014
Date de publication/Date de révision	:	10/10/2014
Date de la précédente édition	:	Aucune validation préalable
Version	:	1

Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë BCF = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals) IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association) IBC = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine) UN = United Nations
---------------------------------	---	--

Références	:	Non disponible.
-------------------	---	-----------------

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.